À la chasse au pavillon!

Jean-Claude Bourguignon est le plus heureux des maires de l'arrière-pays montpelliérain, sur près de 100 ha du territoire de sa commune, Liausson, la société "Paul et Vacances" installe un village vacances qui s'ouvrira pour la saison prochaine et qui comptera 32 maisons et 54 appartements construits autour du lac du Salagou.

JC Bourguignon voit dans cette réalisation le futur économique de sa commune grâce aux emplois qui vont être créés. Déjà, 25 artisans locaux, regroupés en G.I.E. (Groupement d'Intérêt Économique), proposent leurs services pour la construction des pavillons.

Mr le M aire souligne que cet investissement n'aura aucune incidence financière pour ses concitoyens de Liausson puisque les équipements publics seront pris en charge par le département et la région.

Pourtant cette opération ne fait pas que des heureux. En effet, un particulier, Mr Gérard Poidevin, s'estime particulièrement floué dans la procédure d'expropriation et a attaqué le permis de construire de la société Paul et Vacances. Il a perdu en première instance, mais fait appel ce qui risque de retarder le début des travaux et, à terme, de faire perdre une saison à ladite société.

La publicité faite autour du jugement a suscité d'autres réactions négatives :

Les écologistes du Marquenterre ont fait connaître par voie de presse leur désapprobation face à un projet qui "va faire disparaître 100 ha de massifs qui abritent des espèces protégées (le Grand Duc d'Europe, l'Aigle de Bonelli, le Buant Ortolan, la Fauvette Pitchou...)". Ils soulignent également que le lac du Salagou est sur <u>le point d'obtenir le label Grand site de France</u>.

Les chasseurs de gibier d'eau, fort influents dans la région, et représentant un poids économique non négligeable, ont eux aussi exprimé leur désaccord sur un projet qui, une fois de plus, réduit l'espace naturel et contribue au mitage des campagnes.

En revanche, les acteurs économiques locaux comme Mme Martin, animatrice du G.I.E. d'artisans et Mme Delporte, directrice de l'Aquaclub voisin du village, sont impatientes de voir démarrer le projet.

Les collectivités locales, qui ont beaucoup investi dans ce projet, sont agacées par les réactions négatives et le retard que pourrait susciter le délai de jugement de la cour d'appel. Elles ont donc demandé au Préfet d'envoyer sur place un de ses attachés afin de réunir les protagonistes et de trouver une solution acceptable par tous.

Camille Maréchal, attaché·e de préfecture, est chargé·e de cette mission. Iel préside une première réunion à la mairie de Liausson.

Les rôles:

- Camille Maréchal, attaché·e de préfecture
- Jean-Claude Bourguignon, maire de Liausson
- Lucie Salmon, représentant le mouvement écologiste
- Christine Martin, animatrice du G.I.E. d'artisans
- Francis Tirpat, représentant de la Fédération des chasseurs (facultatif)
- Léa Delporte, directrice de l'Aquaclub (facultatif)
- Gérard Poidevin, ancien propriétaire exproprié (facultatif)

Le G.I.E. est un groupement de personnes physiques ou morales (au minimum 2) dont l'objectif est de faciliter le développement économique d'entreprises par la mutualisation de ressources, matérielles ou humaines.

Il ne peut avoir lui-même, en principe, d'activité propre de production, de distribution ou de consommation de richesses. C'est la raison pour laquelle le G.I.E. n'est pas fait pour accueillir une création d'activité.

Les membres sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes du G.I.E.

Le G.I.E. est une structure juridique très "souple". Il permet à des entreprises d'entreprendre des programmes qu'elles ne pourraient entreprendre seules : service de recherche, études de marché, bureaux d'importation ou d'exportation, magasins collectifs de commerçants indépendants, etc.